

<b>Nom</b>	<i>Comité de développement du leadership</i>
<b>Objectif</b>	Le comité de développement du leadership est un comité permanent d'AthlètesCAN. Son rôle est d'aider l'organisation à remplir son mandat en ce qui a trait à l'identification, au développement, à la prestation et à la gestion des ressources et des activités de direction.
<b>Principales tâches / responsabilités</b>	<p>Le comité s'acquittera des tâches essentielles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Rapport sur l'efficacité des ressources actuelles en matière de leadership, de l'identification à la gestion.</li> <li>● Tenir un registre des ressources d'AthlètesCAN en matière de leadership.</li> <li>● Travailler avec le personnel et les bénévoles pour identifier, développer, fournir et gérer les ressources et les activités de direction d'AthlètesCAN.</li> <li>● Collaborer avec le personnel et les bénévoles pour évaluer les propositions de recherche externes.</li> <li>● Toute autre tâche pouvant être déléguée au comité par le conseil d'administration de temps à autre.</li> </ul>
<b>Authority</b>	<p>Le comité est un conseiller actif du conseil d'administration. Le comité peut créer des sous-comités responsables de traiter des questions spécifiques en rapport avec son mandat.</p> <p>Le comité exercera son autorité conformément aux règlements et aux politiques d'AthlètesCAN, en plus des dispositions énoncées dans le présent mandat. Le comité ne prend aucun engagement financier sans l'approbation du conseil d'administration.</p>
<b>Composition</b>	<p>Le Comité sera composé d'un cadre supérieur et de six (6) membres supplémentaires au maximum nommés par le Conseil, dont au moins un membre du Conseil. Tous ont le droit de vote. Le Comité peut inviter des membres ad hoc possédant une expertise spécifique à siéger à des sous-comités.</p> <p>Les membres du Comité auront un mandat d'un an, renouvelable. La composition du Comité tiendra compte de la diversité des membres d'AthlètesCAN, notamment de leur langue, de leur sexe, de leurs capacités/handicaps et de leur situation géographique.</p> <p>Tous les membres ont le même droit de vote.</p> <p>Le mandat des membres du comité est d'un an et peut être renouvelé jusqu'à un maximum de trois mandats sur recommandation du (de la) président(e) du comité et du (de la) directeur(trice) général(e).</p>
<b>Governance</b>	<p>Le (la) président(e) du comité est un(e) membre du conseil d'administration nommé(e) par ce dernier.</p> <p>Le quorum pour la tenue d'une réunion et la conduite des affaires est de 50 % des membres, y compris le (la) président(e).</p>

	<p>Les propositions sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, à condition que le quorum soit atteint.</p> <p>Le (la) président(e) ne vote qu'en cas d'égalité des voix.</p>
<b>Réunions</b>	<p>Le Comité se réunira par téléphone, en personne ou virtuellement selon les besoins. Les réunions auront lieu à la demande du président ou un membre de personnel sénior.</p>
<b>Ressources</b>	<p>Le comité recevra d'AthlètesCAN le soutien administratif et les ressources nécessaires pour remplir son mandat. Aucune ressource financière n'a été budgétisée.</p>
<b>Rapports</b>	<p>Le Comité rendra compte de ses activités au Conseil d'administration à chaque réunion, par l'intermédiaire du président. Le Comité rendra compte aux membres, par écrit, lors de l'assemblée générale annuelle, selon les besoins.</p>
<b>Approbation</b>	<p>Le présent mandat a été approuvé par le conseil d'administration d'AthlètesCAN le 6 avril 2024</p>
<b>Révision</b>	<p>Le comité réexaminera ce mandat sur une base annuelle et fera des recommandations au conseil d'administration sur d'éventuelles révisions, si cela s'avère nécessaire.</p>